

Informations de la CCHC : Distribution de composteurs, à partir de juillet 2024

Condition : avoir un logement situé sur le territoire de la CCHC.

→ **COMPOSTEURS INDIVIDUELS, pour les particuliers.**

Les modalités de distribution :

● **Réservation obligatoire grâce au formulaire**, à compléter et à nous retourner par mail de préférence, avec un justificatif de domicile (obligatoire).

● **Composition du kit** : 1 composteur de 441 litres en douglas PEFC issu de forêts situées dans le département de la Loire, 1 bio-seau de 7 litres en plastique recyclé et 1 mélangeur.

● **Tarif du kit** : 30 €. A savoir : le coût de ce kit pour la collectivité est de 80 €.

● **Retrait du kit** : tous les jeudis, de 15h à 17h, aux services techniques de la CCHC. Après validation du formulaire et des documents par nos services, **un RV sera proposé aux usagers**. NB : une formation de quelques minutes sera dispensée lors du retrait.

● **Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces, lors du retrait uniquement**. Il faudra présenter une pièce d'identité.

● **Limitation** : 1 composteur par foyer.

→ **COMPOSTEURS COLLECTIFS, pour les immeubles.**

Il faut contacter le service Déchets par mail (secretariat-dechets@hautchablais.fr) ou par téléphone (04 50 72 14 54).

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site Internet de la CCHC, dans l'onglet "Environnement", rubrique "Gestion des déchets" et sous-rubrique "Les biodéchets".